

QUEL AVENIR APRES LA COP26 ?

Synthèse de la Conférence-débat du 25 novembre 2021 à Viroflay organisée par le CCFD Terre Solidaire, ALTESS et ALTERNATIBA

En décembre 2015, à Paris, la grande majorité des pays signaient un accord reconnaissant que la hausse des températures que nous mesurons depuis quelques décennies est, au moins très fortement, liée à l'activité humaine. Tous avaient approuvé l'objectif de tout faire pour la limiter à 2° à la fin du siècle et, si possible, à 1,5 ° pour en atténuer les effets dévastateurs sur le climat. A la fin d'une année 2021 marquée par de nombreux événements climatiques extrêmes, cette soirée avait pour objectif de proposer un point d'étape sur cette question du réchauffement.

Le 6ème rapport du GIEC est paru en août 2021.

Le Groupe International pour l'Etude du Climat a été créé en 1988. Il est composé d'une assemblée Générale où siègent 195 pays et d'un exécutif de scientifiques de diverses spécialités dont le rôle est d'évaluer l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Depuis plus de 30 ans, les rapports du GIEC, publiés tous les 6 ans environ, fournissent un état des lieux régulier des connaissances les plus avancées dans ces domaines. Son résumé à l'intention des décideurs a été discuté mot à mot entre les auteurs et les représentants de l'assemblée générale avant d'être adopté, ce qui lui donne une autorité évidente.

Quelques points clés en ont été rappelés en ouverture de la soirée :

- Un changement climatique est réellement en cours sous l'effet du réchauffement de la température à la surface du globe.
- Il n'y a plus de doute que l'activité humaine en est la première responsable à travers les gaz à effet de serre (GES), essentiellement CO₂, méthane et dioxyde d'azote, liés à l'utilisation des énergies fossiles et aux autres activités humaines : élevage intensif, agriculture industrielle...
- Alors que la température moyenne a augmenté de « seulement » 1,1° depuis le début de l'ère industrielle, les conséquences en sont bien visibles et affectent aujourd'hui, à des degrés divers, l'ensemble des régions de la planète.
- Elles se manifestent par des vagues de chaleur et des sécheresses plus fréquentes et plus intenses, par des incendies, mais aussi par la multiplication des épisodes de pluies torrentielles et d'inondations.
- Les rendements agricoles sont affectés, et la montée du niveau de la mer menace déjà la vie dans certaines régions du monde régulièrement submergées.
- En suivant les tendances actuelles, la température pourrait monter de 4° toujours par rapport au début de l'ère industrielle avant la fin du siècle rendant de très larges régions de la planète inadaptées à la vie humaine
- Heureusement, il est encore temps d'agir pour maîtriser les effets au-delà de 2050 et tenter de limiter la hausse des températures à 1,5°, mais l'action devient extrêmement urgente puisque chaque dixième de degré supplémentaire aggravera la situation. On remarquera qu'il n'est pas évident de réaliser qu'il y a urgence à prendre des décisions pour obtenir des effets au-delà de 2050. C'est pourtant la réalité et c'est aussi pour cela que les choses n'avancent pas

NB : Ce rapport sera complété au premier semestre de l'an prochain par des rapports complémentaires consacrés aux questions d'adaptation et de vulnérabilité puis aux stratégies possibles d'atténuation du changement

En France « de la convention citoyenne sur le climat à la loi Climat et Résilience »

Au-delà du constat, comment s'engager résolument dans une action qui permette de réduire rapidement les émissions sans prendre le risque de mettre à mal l'économie et les équilibres sociaux ?

En France, après l'épisode des « gilets jaunes » provoqué, au moins en partie, par l'augmentation des prix du carburant liée à la mise en place d'une taxe carbone dans ce domaine, le gouvernement a lancé une expérience originale de **convention citoyenne sur le climat** avec le mandat de faire des propositions pour « réduire de 40% en 2030 les émissions de gaz à effet de serre de la France par rapport au niveau de 1990 dans un esprit de justice sociale ». Les propositions ont été finalisées en juin 2020.

Un an plus tard, le 22 août 2021, le parlement a approuvé la LOI n° 2021-1104 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets . Cette loi est, de l'avis des 150 membres de la convention fortement en retrait par rapport à leurs propositions (l'impact des mesures votées représenterait une efficacité d'1/3 par rapport à l'impact des mesures proposées !).

Hubert Hacquard, adjoint au Maire de Bièvres, chargé de la Transition écologique, du Cadre de vie et de l'Environnement était l'un des membres de la convention.

Les 150 membres ont été tirés au sort mais avec des critères qui permettent une répartition en sexe, âge (de 16 à 86 ans), métiers, classes sociales la plus proche possible de la population française. L'organisation rigoureuse, l'apport d'informations précises par les spécialistes, la possibilité d'interviewer toute personne qui leur paraissait nécessaire pour approfondir les sujets et la détermination manifestée par les participants ont permis un travail de qualité et une très forte convergence de vues.

Comme Hubert, beaucoup de participants ont dû parcourir un chemin personnel pour prendre conscience des enjeux et du caractère systémique du problème, qu'il ne suffit pas que 195 pays se soient mis d'accord à Paris sur des objectifs à long terme pour que le problème soit résolu.

Un point à noter, un groupe au départ aussi divers, une fois confronté aux informations les plus pointues sur ces sujets a été capable d'approuver des propositions engageantes pour notre vie quotidienne avec un score entre 85 et 95% à l'exception de la proposition de limitation de la vitesse sur les autoroutes à 110 Km/h qui n'a reçu que 60% de votes favorables...

La question s'est vite posée de la difficulté de faire adhérer une large majorité de français à des mesures contraignantes s'ils ne se voyaient pas offrir la possibilité de faire, eux aussi, le même type de chemin. La convention a proposé une modification de l'article 1 de la constitution par référendum comme un moyen pour élargir le débat, mais cette proposition n'a pas été retenue.

D'autres propositions importantes n'ont encore reçu qu'un très timide début d'application. Par exemple l'arrêt de l'investissement dans l'exploration de nouveaux champs pétroliers alors que les scientifiques nous disent que, pour tenir la limite à 1,5°, il faudrait laisser 75% des réserves connues dans le sous-sol... ou l'interdiction de la publicité pour les produits les plus émetteurs de GES.

La COP26 à Glasgow, des progrès mais encore bien timides

Du 30 octobre au 13 novembre, s'est déroulée à Glasgow, avec un an de retard pour cause de pandémie, la conférence internationale dite COP26 pour 26^{ème} Conférence des Parties, celle de Paris en 2015 était la COP 21.

A l'approche de la date de la conférence, certains pays ont annoncé des objectifs ambitieux à l'image de l'UE qui en juillet a approuvé un objectif de réduction de 55% de ses émissions de carbone, étape indispensable vers une neutralité carbone en 2050. D'autres états continuaient à afficher des objectifs très insuffisants face à l'urgence de maintenir le réchauffement de la planète à 1,5°C.

En même temps, les pays les plus vulnérables et les plus affectés aujourd'hui, qui sont de très faibles émetteurs de GES, réclamaient aux pays riches plus de moyens financiers pour s'adapter et la prise en charge des dommages irréversibles qu'il subissent déjà du fait de la sécheresse et de la montée des eaux.

Myrto Tilianaki représentait le CCFD - terre Solidaire à Glasgow en tant que chargée de mission plaidoyer sur le climat.

Les enjeux de la COP étaient les suivants :

- Encourager les pays signataires à revoir à la hausse leurs ambitions.
- Augmenter les financements pour aider les pays en développement à s'adapter aux impacts du changement climatique alors qu'ils ne sont pas responsables de la situation. Les engagements pris depuis 2009 sont de dégager 100Md\$ par an à partir de 2020 sur cet objectif.
- Finaliser les négociations sur le manuel d'application de l'accord de Paris.

Les résultats restent mitigés sur les 3 points. Sur le premier, les engagements pris par les états sont insuffisants et nous mettent sur une trajectoire autour de +2,4°C. Face à ce constat, l'accord signé à Glasgow prévoit que chaque état révise et améliore ses engagements tous les ans et non plus tous les 5 ans comme prévu initialement par l'accord de Paris.

Sur le second, 80Md\$ seulement ont été dégagés en 2020 et l'objectif de 100Md\$ ne devrait être atteint qu'en 2023. Rien dans l'accord n'a été prévu pour financer l'écart sur les années précédentes, alors que les besoins augmentent fortement. Par ailleurs, les pays riches ont refusé d'ouvrir toute discussion sur un possible dédommagement lié aux dommages irréversibles.

Sur le 3^{ème}, les signataires ont approuvé le principe de créer des marchés carbone et il ne faudrait pas que ces dispositifs cachent l'objectif prioritaire qui est la réduction rapide et importante des émissions.

Par ailleurs, le CCFD Terre Solidaire continue son combat en mettant en avant les effets néfastes de la compensation carbone, qui ne constitue pas une réponse à la crise climatique. Sa conviction est que ce n'est pas en plantant des dizaines de millions d'arbres dans les pays du Sud, là où les droits fonciers restent flous, au détriment des cultures vivrières et sans consultation des populations locales avec des risques évidents d'accaparements de terre, qu'on résoudra et le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité et la faim dans le monde !

Les ONG ont obtenu la création d'une instance indépendante qui permettra le dépôt de plaintes par les populations qui pourraient être impactées par des projets de compensation.

De nombreuses initiatives ont été annoncées par des groupements de pays, par exemple pour arrêter la déforestation ou les investissements dans l'exploration pétrolière ou pour réduire les émissions de méthane de 30%,... mais la tenue de ces engagements n'est pas contraignante, ni crédible dans certains cas .

Par ailleurs, le Secrétaire Général de l'ONU a, lui-même, signalé le grand flou qui règne sur la notion d'engagement de «neutralité carbone» qu'un grand nombre d'états ou d'entreprises, souvent les

plus pollueurs, se disent prêts à adopter aujourd'hui. Des analyses menées par le CCFD sur certains groupes français comme Total, Nespresso ou Air France montrent que cette neutralité reposerait essentiellement sur des actions de compensation et, non de réduction.

Point positif, la société civile était bien présente, y compris, ces peuples qui aujourd'hui nous interpellent parce qu'ils ont le sentiment de perdre leurs maisons, leurs terrains agricoles, mais aussi leur culture sous l'effet du réchauffement climatique.

Discussions

Les échanges ont porté sur des sujets divers, qui mériteraient d'être approfondis comme la question de la place de la technologie dans les solutions. Là aussi, il ne faudrait pas que cet espoir soit un prétexte pour ne pas agir. Certains estiment que 30% de la solution doit venir d'un effort de sobriété ! Par ailleurs, il est important pour chaque évolution de faire le point sur l'impact des matériaux nécessaires, sur la longévité de ces solutions et sur la possibilité de recyclage des dispositifs mis en œuvre après usage dans un esprit d'économie circulaire. L'emploi de l'hydrogène comme combustible, s'il peut être produit à base d'électricité renouvelable, fait partie de ces solutions qui ont probablement un domaine d'action mais qui ne sont pas des solutions miracles qui vont tout résoudre.... Et il ne faut pas oublier que le changement climatique auquel cette soirée est dédiée est une problématique, mais que la gestion des ressources est tout aussi importante...

Il est également noté que la justice commence à se préoccuper de la question avec 2 exemples. En France, c'est « l'Affaire du siècle ». Le tribunal administratif de Paris, saisi par 4 ONG, a condamné l'Etat pour inaction climatique et l'a enjoint à rattraper d'ici fin 2022 le retard dans la réduction de CO2 enregistré au cours du premier plan bas carbone 2014 – 2018. Aux Pays Bas, c'est Shell qui a été mis en cause pour ses engagements non crédibles en matière de « neutralité carbone » et enjoint à viser une réduction d'au moins 45% de ses émissions en 2030.

La question des périmètres retenus pour ces engagements est, également, loin d'être neutre. Au niveau d'un état, parle-t-on des émissions de CO2 locales ou prend-t-on en compte l'impact des importations de produits fabriqués à l'étranger ? En France, la différence est presque du simple au double. L'implantation à l'étranger des industries les plus polluantes est, sinon, un moyen d'afficher une amélioration du bilan carbone du pays sans aucune amélioration pour la planète. Au niveau d'une entreprise, prend-t-on en compte les approvisionnements et l'usage de ses produits par ses clients ?

Les questions de la biodiversité et du réchauffement climatique sont aujourd'hui discutées dans 2 COP différentes. Mais les deux sujets apparaissent de plus en plus comme intimement liés.

Certains se demandent si on ne transfère pas un peu vite la responsabilité des multinationales sur les Etats. Ne sont-elles pas aujourd'hui plus puissantes que les Etats ? Individuellement, c'est probablement vrai, mais en coordonnant leurs efforts, les Etats peuvent, à la fois, encourager la recherche sur des technologies moins gourmandes en carbone et imposer des réglementations contraignantes.

Enfin, une forte mobilisation citoyenne est indispensable à la fois pour sensibiliser un maximum de personnes à ces questions et pour convaincre les décideurs économiques et politiques à accélérer le changement. Un exemple concret est d'utiliser le levier des Plans Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) qui existent au niveau des intercommunalités et ont pour but d'améliorer la qualité de l'air, d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. A noter que celui de Versailles Grand Parc a fait l'objet d'une réunion publique le 14 octobre 2021...

Pour approfondir :

Rapport du GIEC : Présentation de Valérie Masson Delmotte, vice-présidente du groupe 1.

<https://www.youtube.com/watch?v=x5WineR0g9k>

Les propositions de la convention citoyenne pour le climat

<https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Convention/ccc-rapport-final.pdf>

La loi du 22 août 2021

<https://www.vie-publique.fr/loi/278460-loi-22-aout-2021-climat-et-resilience-convention-citoyenne-climat>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

La question de la compensation carbone

https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/rapport_neutralitecarbone_ccfd-terresolidaire.pdf

3 multinationales au service de l'inaction climatique

<https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/dereglements/tout-sauf-neutre-3-7130>

Bilan de la COP 26 vu par le CCFD Terre Solidaire

<https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/dereglements/bilan-de-la-cop26-six-7188>

Le PCAET de Versailles Grand Parc : dossier de la réunion publique du 14 octobre 2021

https://www.versaillesgrandparc.fr/fileadmin/user_upload/au_quotidien/cadre_de_vie/PCAET/Reunion_publicque_Plan_Climat_Air_Energie_Territorial.pdf

Des moyens pédagogiques :

Fresque du climat

<https://fresqueduclimat.org/>

Des bénévoles peuvent animer des fresques sur le secteur. Envoyer un mail à

Viroflay-laudatosi@orange.fr

Jeu Climat tic tac

<https://www.cnrs.fr/fr/personne/climatictac>

Evaluation de son bilan carbone personnel

<https://datagir.ademe.fr/apps/nos-gestes-climat/>